

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2026-017

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

Bergier
Levrault

ID : 069-246900740-20260707-BC_2026_017-DE

L'an deux mille vingt-six

Le sept juillet à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice 16
Présents 14
Votes 15

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Dorothée RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD

ABSENT / EXCUSE :

Luc CHAVASSIEUX

PROCURATION :

Mélanie TRAVIER donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

Rapporteur : Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la Culture et aux Sports

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », dont la gestion du Centre Culturel « Jean Carmet »,

CULTURE

**Approbation des
actions culturelles en
partenariat avec les
associations Espace
Danse et Le Chœur des
Fifres pour la saison
2026-2027**

Vu la délibération n° CC-2026-060 du Conseil Communautaire du 31 mars 2026 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les conventions nécessaires au bon fonctionnement des activités du service Culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture, Sports et Jeunesse » du 17 juin 2026,

Lors de chaque saison culturelle, les « Actions en Partenariat » conçues sur un principe de « scène ouverte » participent à la visibilité et à la mise en valeur des pratiques amateurs.

Les intérêts en faveur de cette démarche sont nombreux :

- Les pratiques amateurs sont au cœur de l'éducation artistique et culturelle
- Leur synergie avec l'offre culturelle de la Copamo contribue à la vitalité artistique du territoire
- Le soutien apporté aux acteurs locaux, porteurs d'initiatives artistiques, est un des axes forts de la politique culturelle.



Pour la saison culturelle 2026-2027, ce dispositif sera activé pour :

- la 18^{ème} édition de Temps Danses, rendez-vous dédié à la danse (tout style confondu) ; l'occasion de réunir les pratiques amateurs portées par les associations locales pour un temps de rencontres, d'échanges et de restitution publique, le 7 février 2027. 2 représentations en journée organisées par l'association Espace Danse.
- La 9^e édition de l'évènement Festi'chœurs, rendez-vous dédié au chant, qui rassemble les chorales du territoire et des communes aux alentours, le 9 avril 2027, organisé par l'association Le Chœur des fifres.

Ces rendez-vous mobilisant un public nombreux sont basés sur une étroite collaboration entre le Service Culturel de la Copamo et les organisateurs. Ces partenariats font l'objet d'une convention, notamment pour la mise à disposition gratuite du Théâtre Cinéma Jean Carnet.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 09 JUIL 2026
Notifié ou publié
le 09 JUIL 2026
Le Président

APPROUVE l'organisation des actions en partenariat proposées sur la saison 2026-2027 avec l'association Espace Danse et l'association Le Chœur des fifres,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les actions la concernant et à signer les conventions avec les associations organisatrices.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
RENAUD PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Fabien BREUZIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 9 JUILLET 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

